



Réunion Conseil Municipal

Vendredi 3 Octobre 2014

Compte Rendu de Séance

Présents : 10

Excusés : Philippe COULON

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : Nelly ROUSSY

Ordre du jour

- Visite de la salle de classe

Comme prévu dans le Débat d'Orientation Budgétaires 2014, la salle de classe maternelle a subi quelques travaux de rénovation, à savoir :

1. La pose d'un plafond suspendu phonique, réalisée par l'entreprise BARTHOS SARL.		
Coût total TTC	=	1 713.60 €
2. Le remplacement des luminaires		
Coût total TTC	=	672.75 €
3. Réfection des peintures		
Coût total TTC	=	542.96 €

Soit un total général des travaux d'un montant de 2 929 .31 € TTC

- Le point sur les autres réalisations en investissement et Fonctionnement

Éclairage public :

Remplacement du dispositif d'éclairage public à hauteur du n°3 rue de l'Église.
Installation d'un dispositif supplémentaire à hauteur du 9 Hameau de Plenise

Coût total TTC = 1 016.49 €

Remplacement poteau d'incendie

Secteur « sur la Lavenne » a hauteur du 2 Chemin de Pont Les Moulins

Coût total TTC = 2 256.74 €

Acquisition et installation d'un appareil de défibrillation

Coût total TTC = 1 935.58 €

Mise en place prochaine d'une petite formation à l'utilisation

Travaux de rebouchage des trous (section de fonctionnement)

Opération réalisée par une équipe du conseil municipal

Coût total TTC = 677.05 €

Il est convenu de terminer ces travaux avant l'hiver

- **Réflexion sur les projets d'investissement 2015**

Le Maire invite le conseil à réfléchir sur le programme de travaux susceptibles d'être entrepris en 2015. Sous réserve de ressources disponibles, la société « ACESTI / VRD » a fourni un devis concernant la maîtrise d'œuvre de 3 projets de travaux, à savoir :

- 1 La portion de chemin située sur « la vie jaune »
- 2 La rue de la Mare suite aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement
- 3 La portion située sur le chemin du Saussois

Le devis présenté concernant la maîtrise d'œuvre dans sa globalité s'élève à 5 388.00 €

Le Maire souligne que cette proposition reste à titre indicatif et qu'il convient d'approfondir les projets retenus, afin de minimiser le coût de maîtrise d'œuvre, paraissant très élevé pour certains conseillers.

La commission « voirie et travaux » sera prochainement invitée à plancher sur ce dossier.

Le Maire informe également, après avoir brossé l'historique du ruisseau dit « Les Rus » que le cheminement de ce ruisseau, détourné il y a une quinzaine d'année doit subir assez rapidement des travaux d'élagage et de curage. En effet, la végétation envahissante recouvre en grande partie le lit du ruisseau et un risque évident de débordement pourrait refaire comme par le passé des dégâts tant au niveau des parcelles exploitées qu'aux installations agricoles du GAEC GARBERET. Le Maire soumet au conseil un devis pour ces travaux d'un montant de 2 400.00 €. Le conseil valide la faisabilité de cette intervention en recommandant le bon choix de la météo afin de ne pas occasionner trop de dégâts aux propriétaires des parcelles voisines.

- **Questions diverses**

Délibérations

Le Maire invite l'assemblée à délibérer sur l'octroi de l'indemnité de conseil du receveur municipal. Cette indemnité s'élève à 200.00 € environ et est budgétée chaque année. Le conseil valide la proposition

Voix Pour = 10 Voix Contre = 0 Abstention = 0

De même, il convient de reconduire la délibération concernant le taux affecté à la taxe d'aménagement, instaurée à compter du 1^{er} Mars 2012 et dont le taux de 1% avait été retenu par le conseil municipal.

Le Maire propose de garder le taux à hauteur de 1% et le conseil valide ce taux à l'unanimité.

Voix Pour = 10 Voix Contre = 0 Abstention = 0

Dernière délibération soumise au conseil. Il s'agit de donner quitus au Centre de Gestion du Doubs, aux fins de concrétiser le nouveau contrat d'assurance des risques statutaires pour les personnels communaux. L'assemblée vote unanimement la mise en place de ce nouveau contrat, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Voix Pour = 10 Voix Contre = 0 Abstention = 0

Forêt

Le Maire informe le conseil de la vente des bois le 21 Octobre prochain à 13h30 au Centre d'Affaires et de Rencontres. Il précise qu'il s'agit uniquement de la vente des feuillus. La vente des résineux se déroulera à Champagnole courant novembre.

L'ordre du jour épuisé, le Président clôture la séance à 21 h 45.